



INFORMATION SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT COMMUNE DE SAINT JULIEN BEYCHEVELLE

Semaines du 9 au 15 et du 23 au 29 octobre (semaines 41 et 43)

Grand'Rue :

- de Gruaud Larose à la pointe du château Teynac : route barrée et stationnement interdit
- de la salle des fêtes au square : en sens unique (*sens de circulation : St Laurent – Cussac*)

Chemin de l'œil nègre et rue de la Loi :

- voies interdites aux véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5t , sauf déserte locale
- voies limitées à la vitesse de 30 km/h
- voies en double sens

Semaine du 16 au 22 octobre (semaine 42)

Grand'Rue sur sa totalité:

- route barrée et stationnement interdit de façon partielle et ponctuelle suivant l'avancée des travaux du centre routier départemental

Chemin de l'œil nègre et rue de la Loi : mesures identiques à la semaine précédente.

ATTENTION : durant cette période, il y aura probablement des difficultés à accéder à votre domicile de la Grand'Rue avec votre véhicule.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

Durant ces trois semaines, des containers collectifs d'ordures ménagères seront placés :

- rue de la Vieille Ecole
- à la salle des fêtes
- en sortie de commune au niveau de la 1^{ère} habitation du château Gruaud Larose